



RESULTAT DU VOTE
Présents ou représentés : 28
Voix favorables : 28
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 16/06/2026

DELIBERATION
n° CA 2026 – 63_p

*Compte rendu des décisions prises par le président
en application des délégations consenties par le conseil d'administration
(SOIP)*

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment l'article 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du conseil d'administration du 10 janvier 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Article unique :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, prend acte des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 16/06/2026
DELIBERATION n° CA 2026 – 63_p
Compte rendu des décisions prises par M. le président
en application des délégations consenties par le conseil d'administration
(SOIP)

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
Mars 2026	Autres contrats, conventions, accords	900008	Concours Régional des Etudiants Créateurs d'Entreprise : Le présent avenant fixe les modalités technique et financière, conformément à l'article 5.2 de la convention signée le 8 novembre 2022, de la 25ème édition du CRECE qui se déroulera au cours de l'année universitaire 2025 – 2026.